



Présentation succincte de l'histoire et de l'action de La Cimade en prison



Repères chronologiques : Du reclassement social des criminel·le·s de guerre à l'accompagnement des personnes étrangères détenues

1944-1968 : Naissance et structuration du « Service Prisons et Libérés »

Avec le service « Prisons et Libérés », La Cimade est présente en détention dès la Libération (principalement en Ile-de-France et dans le Nord¹), d'abord pour rencontrer des criminel·le·s de guerre ou des personnes suspectées d'avoir collaboré². Cette présence s'inscrit dans le cadre de la réforme « Amor »³, qui postule à la fois du « reclassement social du condamné » et de l'introduction de la société civile en prison. Ainsi, dans le cadre du service social, l'administration pénitentiaire évoque dès 1946 « l'aide apportée (...) [par] le Comité d'aide aux évacués, dit la Cimade, qui a mis gracieusement plusieurs de ses assistantes à notre disposition »⁴, afin de remplir une mission sociale et humaine. Par la suite, le service se structure⁵, avant que la guerre d'Algérie ne vienne ralentir l'action ; celle-ci se poursuit néanmoins autour des visites en détention, de la correspondance et de l'assistance aux personnes sortantes de prison.

« Sous l'occupation, La Cimade avait pris le parti des résistants et des juifs persécutés. Elle répondit après la guerre à l'appel que lui adressa un membre du Gouvernement provisoire et envoya des assistantes dans les camps et les prisons d'Allemands et de collaborateurs : Drancy, Poitiers, Ecrouves, Doullens, Noé. [...] Je fus désignée pour le camp de Noé, situé dans la région de Toulouse. J'y arrivai au printemps de 1947. [...] Je n'étais pas attendue ni surtout désirée par l'administration du camp. [...] Mon travail consistait pour une part à correspondre avec les familles [...] Mais ma tâche principale était de recevoir les prisonniers, d'entendre leurs confidences, leurs confessions. Combien j'en ai reçus et que de désespoirs se sont exprimés devant moi ! »
Extrait des Cahiers de Violette MOUCHON

Quant aux assistantes sociales, dont le recrutement s'avérait aussi difficile, et pour les mêmes raisons que celui des infirmières, l'Administration a pu augmenter sensiblement l'effectif de celles engagées contractuellement. De 20, ce nombre est passé à 33. Par contre de grosses difficultés se sont présentées par suite des importantes compressions budgétaires imposées à l'Entr'aide française de qui relevait la majeure partie des autres assistantes agréées pour les prisons. Grâce à un accord intervenu avec cet organisme, l'Administration rembourse désormais, comme elle le fait avec la Croix-Rouge pour les infirmières, le montant des traitements payés par l'Entr'aide pour la part du temps où l'assistante est à notre disposition. Toutefois, une centaine de postes demeuraient découverts au 1^{er} janvier malgré l'aide que nous ont apportée dans ce domaine, non seulement les assistantes médico-sociales de la Croix-Rouge, mais aussi le Comité d'aide aux évacués, dit la Cimade, qui a mis gracieusement plusieurs de ses assistantes à notre disposition.

159 •



Ci-contre : Extrait du rapport d'activité 1947 de la Direction de l'administration pénitentiaire.

Ci-dessus : Elisabeth ROHR et Eliane LEGRAND devant la prison de Doullens (Somme), fin des années 1940

¹ Et notamment dans les lieux suivants : donjon de Clermont-de-l'Oise (Oise, fermé en 1968), maison centrale mixte d'Hagenau (Bas-Rhin, fermée en 1986), de Poissy (Yvelines), maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), citadelle de Doullens (Somme, fermée en 1958), maison d'arrêt et centre pénitentiaire de Caen (Calvados), maison de correction pour femmes de la Petite Roquette (Paris, démolie en 1974).

² Voir le témoignage de Violette MOUCHON, [1939-2009, une histoire de La Cimade](#), p. 20.

³ Du nom du directeur de l'administration de l'époque, Paul AMOR.

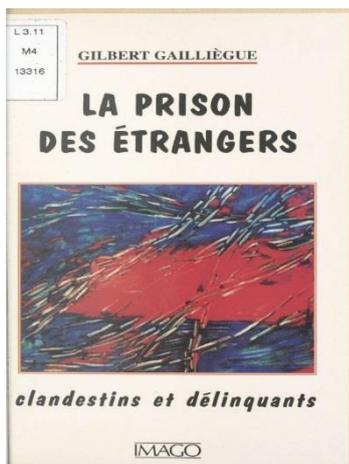
⁴ Administration pénitentiaire, [Rapport annuel 1947](#), pp. 158-159. Sont évoquées vingt assistantes sociales bénévoles en 1950 (Administration pénitentiaire, [Rapport annuel 1950](#), pp. 74-75).

⁵ Pour la seule année 1954, 1 320 visites à 929 personnes enfermées dans 7 établissements.

1968-1979 : Un service face au tourbillon répressif de la politique pénale

Durant la décennie 1970⁶, le durcissement des politiques pénales et pénitentiaires, la surpopulation croissante, les révoltes de l'été 1974 et le développement d'un militantisme carcéral sont autant d'éléments qui incitent La Cimade à préciser des responsabilités. Aux côtés notamment du Groupe Multiprofessionnel des Prisons et de l'ARAPEJ⁷, un pôle de réflexion est engagé dès 1971 autour des systèmes carcéraux. Par la suite, la fermeture du service « Prison et Libérés » en 1979 n'empêchera pourtant pas des interventions locales de se réaliser, et des prisons d'être visitées.

A partir de 1992 : La reprise de l'activité et l'affirmation de la Commission prison

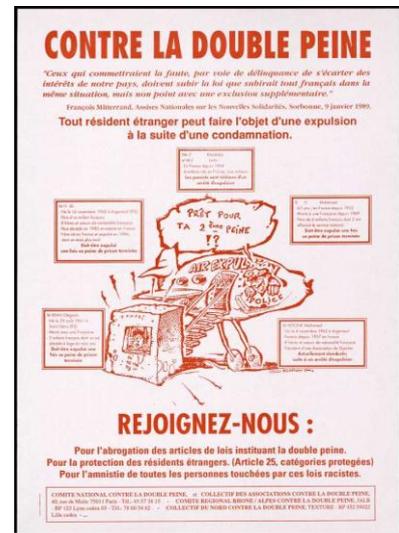
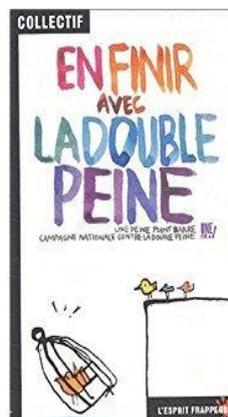


Ci-dessus : Gilbert GAILLIEGUE, *La prison des étrangers*, Paris, Imago, 2000.

En 1992, sous l'impulsion de Gilbert Gailliegue, convaincu qu'un accompagnement spécifique est nécessaire, l'activité reprend forme. A partir de la prison des Baumettes à Marseille, l'activité se développe progressivement sur l'ensemble de la région : en 2000, des bénévoles sont présent·e·s dans dix établissements⁸.

Face non seulement à la demande croissante et au constat que « dans les rares établissements où cette fonction [d'accompagnement] est assurée, elle l'est au bénéfice de tous »⁹, la Cimade, en 2004, redonne une dimension nationale à cette facette de son activité. Dès lors, celle-ci n'aura cessé de se développer dans toute la France, ce qui aboutira en 2008 à la création d'une coordination nationale salariée.

Parallèlement, cette restructuration croissante a sans doute favorisé certaines des revendications politiques de La Cimade. Parmi elles, le combat contre la double peine en reste certainement l'emblème.



- Ci-contre : Grève de la faim des "doubles peines" de Lyon en 1981,
- Ci-dessus : appel à manifestation (1991) et affiche réalisée dans le cadre de la campagne nationale « Une peine ./ (2003).

⁶ Audrey KIEFER, « Du service prisons et libérés à la Commission prison, l'intervention de La Cimade dans les établissements pénitentiaires », *Causes Communes*, n°63, pp. 26-28.

⁷ A partir de 1980, La Cimade et l'ARAPEJ organisent ainsi une exposition itinérante, *La prison dans la ville*, qui s'accompagne de débats dans plusieurs villes. Des contacts réguliers se font également avec le GMP, dont le bulletin sera imprimé par La Cimade.

⁸ Gilbert GAILLIEGUE, « L'action des associations : l'exemple de la Cimade », Actes du colloque *Etrangers en prison*, organisé par la FARAPEJ, la FNARS et la LDH le 14 mars 1998.

⁹ Gilbert GAILLIEGUE, *La prison des étrangers*, Paris, Imago, 2000, p. 114.

L'activité aujourd'hui : Ce que La Cimade fait en prison

Depuis sa création, La Cimade intervient en milieu carcéral afin de rencontrer les personnes étrangères qui y sont détenues. La première convention partenariale régionale est signée en 1992 dans la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. Depuis 2007, cette activité est encadrée par un **protocole national**, signé avec la direction de l'administration pénitentiaire. Ce protocole définit et organise notamment les modalités d'intervention de l'association.

Matérialiser l'accès effectif au droit des personnes étrangères incarcérées

Sauf exceptions, il n'existe pas de différences de traitement entre les personnes détenues de nationalité étrangère et celles de nationalité française, mais leur incarcération recouvre des spécificités qu'il convient de prendre en compte. Dès lors, La Cimade intervient en milieu carcéral afin de **reconstruire, d'informer, d'orienter et d'assister les personnes étrangères détenues** dans les démarches supposées par leur situation administrative.

Afin d'assurer cette **mission d'accès effectif au droit** auprès d'une population représentant environ 18.5% de la population carcérale, l'association, par ses permanences juridiques, organise une présence au sein des établissements pénitentiaires : l'intervention se déroule indistinctement auprès des femmes et des hommes, des personnes prévenues et des personnes condamnées, en maison d'arrêt comme en établissement pour peines. L'association intervient de manière ponctuelle auprès des mineurs, et développe enfin une action auprès des personnes sortant de prison, qu'elles soient encore sous-main de justice ou non.

De par sa nature même, l'intervention se veut ainsi humaine, concrète et transversale : l'association écoute les situations, donne les explications utiles, apporte des réponses aux questions juridiques, rédige les requêtes avec les personnes qu'elle rencontre et travaille, par essence, avec l'ensemble des acteurs concernés (personnels pénitentiaires, services pénitentiaires d'insertion et de probation, associations, avocats, etc.). Les intervenants de La Cimade agissent dans la **confidentialité**, le **respect de la parole donnée** et l'**indifférence au passé pénal**, par un accompagnement qui dépasse souvent le seul cadre de l'entretien.

L'action développée derrière les murs permet ainsi à l'association d'asseoir une connaissance technique et pratique précise qui se situe à la confluence du droit de l'exécution des peines et du droit des étrangers, et notamment sur l'**accès au séjour** et aux **aménagement de peine**, et en matière de **protection contre l'éloignement**.

Témoigner et informer sur la situation des personnes étrangères incarcérées

En parallèle, l'association entend assumer un **devoir de témoignage, d'analyse et de dénonciation** des situations de discrimination qu'elle peut observer. En développant la concertation entre les acteurs associatifs et institutionnels, en dialoguant avec les institutions et autres intervenants, nous prenons ainsi place dans le débat incontournable sur le rôle de la prison dans notre société et plus largement sur le questionnement autour du rôle de l'enfermement comme mode de gestion des populations les plus précaires.